Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 43 (1935)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Je prends ainsi sur moi de l'*adopter définitivement*, comme le seul conforme, et me permets de recommander à nos collatéraux d'en faire autant.

J'ai confié à M. Jeanneret, à Lausanne, peintre spécialisé dans la reconstitution exacte et correcte des armoiries — domaine dans lequel il a fait ses preuves — le soin d'en préparer un certain nombre d'exemplaires d'après son dessin, coloriés à la main par lui-même, sur très bon papier. L'ensemble mesurera, une fois encadré sous verre, environ 35×25 centimètres.

Lausanne, villa Pont-Jurigoz, 15 janvier 1934.

Samuel DEMIÉVILLE.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du mercredi 28 novembre 1934,

Salle Tissot, Palais de Rumine, à Lausanne.

M. Maxime Reymond, président, ouvre la séance à 15 h. 30. Une soixantaine de personnes sont présentes.

Le président fait part à l'assemblée d'une lettre du Dr Eugène Bach, qui demande qu'on retarde la date de la séance d'été, si possible jusqu'aux vacances d'automne, qu'on alterne entre jours ouvrables et dimanches, et enfin qu'on retarde l'heure des séances ordinaires à la fin de l'après-midi ou au soir. Le comité a longuement discuté ces suggestions ; mais, tout bien pesé, il croit devoir s'en tenir au statu quo, sauf sur un point : un essai sera fait, dès la prochaine séance, de commencer à 16 heures, pour éviter de couper l'après-midi. La parole n'est pas demandée sur ce sujet ; l'assemblée approuve donc par son silence le point de vue du comité. Elle approuve de même un don de fr. 50.— à l'Association pour la conservation du château d'Oron.

Trois candidats sont admis à l'unanimité ; ce sont :

MM. Albert Dutoit-Naef, à Lausanne ;
Abbé Auguste Manzini, vicaire à Orbe ;
Philippe de Vargas, professeur à Pékin, habitant momentanément Lausanne.

M. *G.-A. Bridel* présente *Un document artistique de 1688 relatif au Refuge huguenot à Lausanne.*

C'est une adresse de gratitude du pasteur dauphinois Alexandre Piffard envers les autorités lausannoises, pour l'hospitalité accordée à un grand nombre de huguenots ses compatriotes. Ce document avait été publié par Frank Puaux dans le tome XXI du *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français.* Dès lors la trace en avait été perdue. Mais M. G.-A. Bridel a réussi récemment à le retrouver en Angleterre, chez un descendant de l'auteur de l'adresse. C'est un parchemin calligraphié et orné de médaillons par un huguenot nommé Chapelié. Quatre de ces médaillons représentent des édifices lausannois : la Cathédrale, l'Hôtel de Ville, l'Académie et Saint-François. Quoique le dessin n'en soit pas très fidèle, il permet des comparaisons intéressantes avec les plans Buttet et Mérian, ce dont nous pouvons nous rendre compte par de belles photographies. Puisse la sagacité de M. Bridel être un jour récompensée par le retour à Lausanne de ce beau parchemin !

M. *Henri Perrochon* traite ensuite *Du Rhône et des écrivains vaudois d'autrefois.*

M. Perrochon s'est demandé quelle est la place du Rhône dans notre littérature. On ne peut remonter très haut pour cette recherche : le XVIIIme siècle vaudois n'accordait pas grande attention à la nature. Pour l'historien Ruchat, par exemple, le Rhône mène dans le pays

de la Révocation de l'Edit de Nantes ; pour lui la nation française vit dans un luxe excessif et sa littérature est condamnable. Rousseau, lui, ouvre les yeux à la nature. Puis la Révolution et l'Emigration nouent des liens entre riverains du Rhône. Mais c'est le doyen Bridel qui fait vraiment entrer le Rhône dans la littérature romande. Intrépide marcheur, il longe le fleuve et le décrit avec enthousiasme, en vers et en prose. Le Rhône est déjà à ses yeux un trait d'union entre nos montagnes et le Midi. Plus tard Juste Olivier précisera les intuitions de Bridel et verra dans le Rhône une des origines du «génie du lieu». Non seulement il raconte en poète les légendes nées sur ses bords, mais il analyse en historien, dans son admirable *Canton de Vaud,* les apports rhodaniens dans la formation de notre civilisation : influence grecque de Marseille, influences romaine, sarrasine, provençale ; en sens inverse, tentatives helvètes d'invasion en Gaule, guerres religieuses qui jettent les Romands en Provence, villes d'études qui les y attirent. Cette synthèse de Juste Olivier rendra possible l'œuvre de Ramuz, le *Chant de notre Rhône.*

Après ces deux beaux travaux, qui avaient été présentés au Congrès du Rhône, lors des fêtes inoubliables de l'été dernier, mais que beaucoup de nos membres entendaient pour la première fois, M. *Marius Perrin* termina la séance par *Réfugiés du Midi français au XIXme siècle.*

Ce ne sont pas des huguenots, ceux-là... Après l'abdication de Napoléon à Fontainebleau, le roi Joseph, la reine Hortense, Maret, duc de Bassano, le maréchal Ney, et une foule de minores, anciens conventionnels, comparses inoffensifs et pitoyables, se réfugient sur les bords du Léman. Ils y sont surveillés soit par les agents de

Louis XVIII, soit par ceux du gouvernement vaudois. Certains sont expulsés, mais la plupart du temps on ferme les yeux ; de complaisantes déclarations médicales prolongent les permis de séjour. Les autorités vaudoises tempèrent leurs obligations diplomatiques d'humaine pitié.

Ces histoires tragi-comiques nous furent contées par M. Perrin avec l'humour qui convenait.

Après quoi le président annonça la parution prochaine d'un ouvrage de M. *Charles Schnetzler* sur *Charles Monnard et son époque,* avec une préface de M. Charles Gilliard. Un livre longuement médité sur une des personnalités les plus hautes du XIXme siècle vaudois.

Séance levée à 17 heures. H. M.

Séance du samedi 16 février 1935, Salle Tissot, Palais de Rumine à Lausanne.

M. Maxime Reymond, président, ouvre la séance à 16 heures, en rappelant le souvenir des membres décédés depuis l'assemblée générale de 1934. Ce sont :

MM. Ferdinand Blanc, avocat à Avenches ;
Jules Fauconnet, municipal à Vallorbe ;
Dr Eugène Roud, à Saint-Légier ;
Dr César Roux, à Lausanne.

M. Blanc s'était attaché avec prédilection à l'histoire aventicienne. S'il a rendu d'éminents services au Pro Aventico, association sœur de la nôtre, il a par là même servi la cause que nous défendons. Le Dr Roux fut des nôtres dès la fondation de la société jusqu'à la fin de sa longue vie. L'assistance se lève pour honorer la mémoire des défunts.

D'autre part quatre candidats sont admis par acclamation :

MM. William Cornaz, étudiant en lettres à Lausanne ;
Jean-Pierre Curchod, dentiste à Morges ;
Georges Rapp, professeur à Lausanne ;
Robert Matter, industriel à Lausanne.

Ce dernier comme membre à vie.

M. *Louis Mogeon* parle ensuite d'*Un différend entre Vaud et Berne à propos de l'impôt sur les vins, porté à la Diète.*

Ce différend, qui pose la question des impôts de consommation et de la liberté de commerce, agita les cantons et la Diète dès 1825 pendant de longues années. Le landammann Muret, puis Druey et Monnard furent les énergiques défenseurs de l'opinion vaudoise, qui finit par triompher.

Le président souligne le grand intérêt que présente l'étude de M. Mogeon au moment où on discute en Suisse la question de l'impôt fédéral sur les vins. A un siècle de distance, la situation n'est pas sans analogie, *mutatis mutandis*. Aussi ce travail paraîtra-t-il dans la *Revue historique vaudoise.*

Les *ancêtres du Dr César Roux*. Sujet actuel aussi, au lendemain de la mort du grand chirurgien (1857-1934). M. *Maxime Reymond* a fait des recherches approfondies sur l'origine de cette famille dont plusieurs membres ont illustré le nom.

Que penser de la boutade du Dr Roux, qui disait descendre d'une famille d'heimatloses ? — Son père, Benjamin Roux, instituteur à Mont-la-Ville dès l'âge de dix-huit ans et qui éleva onze enfants, était de ces membres de la « Corporation vaudoise » qui furent agrégés en 1871 à la bourgeoisie de Sainte-Croix. Le grand-père de Benjamin, Michel-François, serrurier à Bex, était au nombre des « Incorporés » du canton de Berne, mais inscrit comme originaire de Villaret en Dauphiné. L'aïeul de Michel-François, Jean, était du Pragelas en Dauphiné. Jean et sa femme étaient des réfugiés « à cause de la religion » établis à Bex en 1689.

Autre question : Comment le Dr Roux, proclamé bourgeois d'honneur de Lausanne en 1903 et de Mont-la-Ville en 1908,

devint-il bourgeois de Sainte-Croix en 1871 ? Pour le comprendre il faut remonter au XVIIme siècle. Les réfugiés qui habitaient Bex cherchaient à se faire une place au soleil, ce qui leur valut les récriminations des bourgeois. Berne, qui cherchait à les assimiler, consentait à les admettre à la bourgeoisie, non à égalité de droits, mais comme « habitants perpétuels », ce qui les écartait des fonctions publiques et de toute part aux biens communaux. Après de longs débats on s'en remit à la décision de LL. EE. La sentence ne fut qu'un compromis. Devant pourvoir à l'assistance de leurs pauvres, les réfugiés fondèrent la Bourse française de Bex, dont la famille Roux ne faisait pas partie. Berne créa au XVIIIme siècle une « Corporation de Berne », dans laquelle elle admit tous les réfugiés qu'elle protégeait et qui ne faisaient pas partie d'une autre corporation ou d'une commune. Elle prélevait un impôt sur eux, mais assistait leurs pauvres. Lorsque Vaud et Argovie se séparèrent de Berne, les membres de cette caisse — on les appelait les Incorporés — furent répartis entre les trois cantons. En 1811 Vaud groupa les siens dans une « Corporation vaudoise » dotée d'un fonds spécial. Michel-François Roux fit partie de la Corporation bernoise, puis de la Corporation vaudoise. Enfin en 1871 le Grand Conseil vaudois agrégea à la commune de Sainte-Croix les 145 familles d'Incorporés, en dotant la Bourse des pauvres de Sainte-Croix d'une somme de 550.000 francs. C'est ainsi que, sauf une branche de la famille, bourgeoise de Bex depuis 1834, les descendants de Jean Roux devinrent bourgeois de Sainte-Croix.

Plusieurs membres de la famille Roux étaient dans l'assistance. L'un d'eux, M. Louis Roux, avait bien voulu apporter la bible de famille de Michel-François Roux, vénérable in-folio acheté à Aigle en 1783.

Séance levée à 17 h. 30. H. M.